

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'Impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en malière d'environnement Avant de remplir cette demande, ilre aftentivement la notice explicative

.

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception :	Dossler complet le :	N° d'enregistrement :
03/04/1/2	05/07/13	F0411380070 (88)
	1. intitulé du projet	Control of the last of the las
Aménagement de l'A	ancien site industriel Pe ITIER	andonce. Albramante
	lification du maître d'ouvrage ou du péliti	
2.7 Personne physique		MANAGER STATE STAT
Nomi	Prénom.	
2.2 Personne morgie		
Dénomination ou raison sociale	VILLE DE NOYENN	OUTIER
Nom, prénom et qualifé de la personne hobilitée à risprésenter la personne muiale	Nonvieur le Naire, Pasc	al GUY
RCS / SIRET	i forme furidic	QUO Collectivit's knitoriale
Jölone	z à voire demande l'annexe obligató	ira n ^a l
o, robildoe(s) applicable(s) do labledi	o des seuils et critères annexé à l'article R limensionnement correspondant du proje	122-2 dv code de l'environnement et
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard	des seuls et critères de la rubrique
N° 33	Permis d'aménages dans, d'un PLU	une commune dotée
	4 Caractéristiques générales du projet	
Dolveni ëtre annexées au présent formu.	laire les pièces énoncées à la rubrique 3.	
4.1 Nature du projet		
	n aménagement de centre - vi les constructibles. Alacement d'une ancienne u	

4.2 Objectifs du projet

l'objectif majeur est la reconquête d'une friche cirdustrielle, la dernière usine ayant fermée en 2004. Il s'agit également de remettre en valeur la façade et les abords de l'abbaye, autrefois cachée par l'usine, afin de faciliter le dévelupment touristique de la commune. De même, les parcelles constructible doivent permettre de renforcer l'attractivité du cerdre-ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

le projet conprend. 2 moûtres d'ouvrage associés : la Ville de Royenmontier et l'EPFL.

L'EPFL est maître d'ouvage de la partie jardin et la Ville pour la partie VRD. Ces travaux sont prevus sur une durée totale de 22 mois, divisés en 2 tranche! - jardin (10 mois) - viabilisation des parcelles (12 mois)

4.3.2 dans sa phase d'explollation

A terme, un jardin public sera construit afin de créer un espace public majour dans le ville. Ce jardin sera également utilisé pour des manifestations lo cales, notamment le festival des Abbayes.

les parcelles constructibles sevent commercialinées auprès de porteurs de pojets. Une résidence adaptée aux pasonnes âgées est vivement souhaitée par la maître d'ouvrage.

le PCU de la commune est relativement ouvert afin de permettre eine mixité des fonctions souhaitable : petits commences de proximité, bureaux, logements, équipements publics.

4.4.1-A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité administ dossieris) d'autorisationist	Inistrative(s) d'autorisation le projet a-1-il été ou seça-1-il sou trative de l'État compétente en mattère d'environneme	mts? nit devra être jointe au(x)
Un dossier de loi su sera connue à l'issu prém début juillet		cette information e de l'eau (DDT)
Permis d'aménages	dure d'autorisation ce formulaire est rempit	- 1 - 4
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficte globale (assiette) de l'opération préciser le	es unités de mesure utilisées
jardin Viabilisation de p	deurs caractéristiques 3 M avcelles 3 M	ectales ectales
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques : Long. 1.6 ° 59 ° 37 ° 01	3 Lat. 48 • 22 · 41 · 539
Rue des Enclos 88420 MOYEN NOUTIER	Pour les rubriques 5° d), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° d) et d), 8°, 28° d),	Lat ° ' " _
	ision d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui le d'une étude d'impact? Oui le autorisé?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra Si oui, de quels projets se compose		
1 - 1 - 1 - 1	4	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5	Same	KILLE OF	ivironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des		SESSOCIACIONA	
Ces terrains son	ut e	n f	niche.
		D.	
	occup	atlon d	urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui Non Non
Si oul, initiulé et date d'approbation : Précisez le qu les règlements applicables à la zone du projet	Lé	LU d	de Moyenmoutier (Zone UC), appouve fir 2008-
Pour les rubriques 33° à environnementale ?	37°, 10	e ou te	es documents ont-its fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non
5:2 Enjeux environnemental Complétez le tableau sulva http://www.developpemer	int, pai	r tous m	ne d'implantation envisagée : novers utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site infernet avirre lude impact
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et lloristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Π	×	
en zone de montagne ?	[]	IXI	
sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	1 1	×	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du a bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	i I	KI	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Ble garantit un droit d'accès et de recitification pour ces données auprès du service destinataire

Le projet se silve-t-li, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		×	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Une pollution réciduelle d'hydrocarbares est en cours de résorption par l'eaudouce, ancien industriel du site.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oul, est-il prescrit ou approuvé ?	×	L	PPR inondation (Meurthe) approcué le 24/12/20 Ce PPR i me concerne pas la yone du projet.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		×	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 retative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6.1 Le projet	envisagé est-li <u>susce</u> j	otible d		otentiel du projet syr l'environnement et la santé humaine les incidences suivantes ?
Veuillez com	apléter le tableau sulv	ant:	1	
Domaines o	de l'environnement :	Ovi	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
7.2	Engendre-t-II des prélèvements d'eau ?	Į J	×	
Ressources	Impliquera-t-II des drainages / ou des modifications prévisibles des mosses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-li excédentaire en matériaux ?		M	
	Est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-II les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Millev naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les		×	
	zones à sensibilité particulière ériumérées au 5.2 du présent formulaire ?			

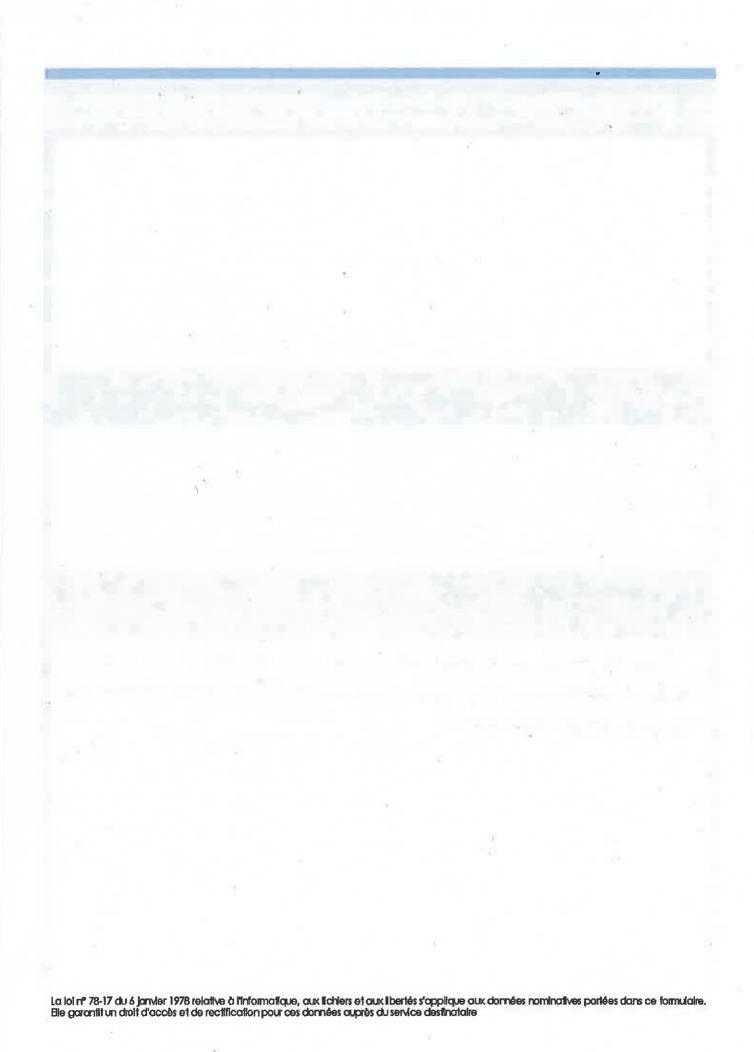
La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	7			The state of the s
	Engendre-t-li la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	1 1	IXI	la facelle était anciennement occupée par un site industriel.
	Est-II concerné par des risques rechnologiques ?		×	
Risques et nuisances	Est-II concerné par des risques naturels ?		×	
-	Engendre-t-II des itsques santtaires ? Est-II concerné par des itsques sonitaires ?		X	
Commodités de volsinage	Est-II source de bruit ? Est-II concerné par des nuisances sonores ?		IX XI	les activités emisagées (logement, jetit commerces etc) sont jeu impactantes.
	Engendre-t-II des odeurs ? Est-II concerné par des nuisances olfactives ?	1	XI	
J	Engendre-t-II des vibrations ? Est-II concerné par des vibrations ?		N N	

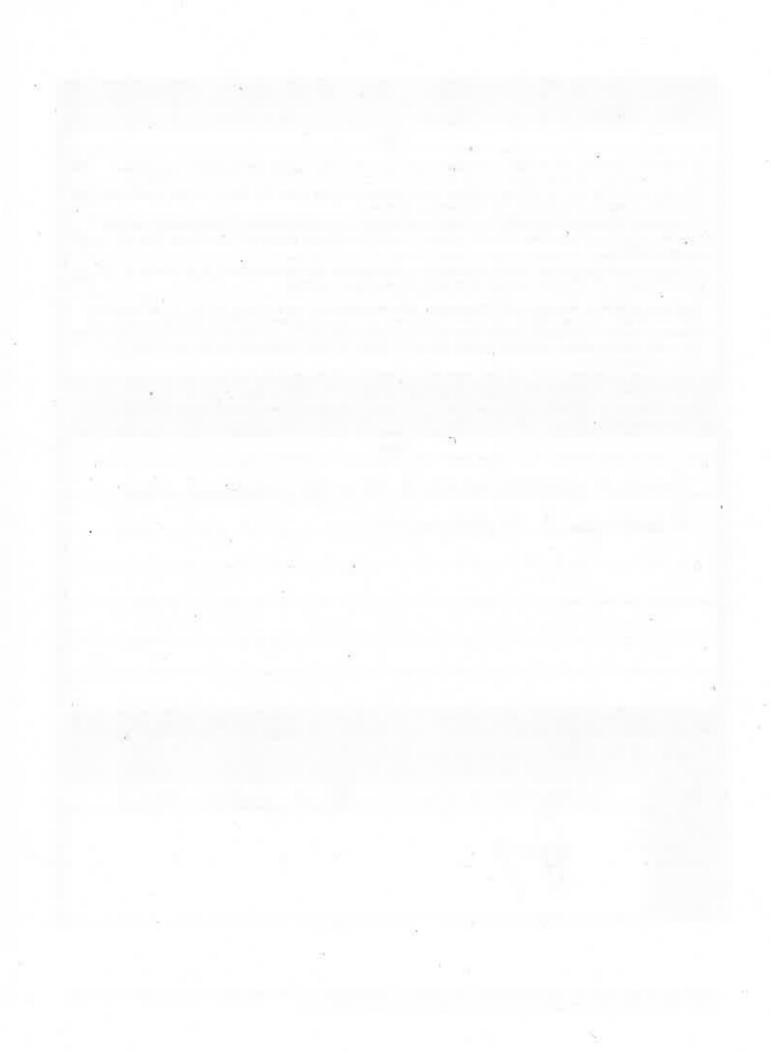
	Engendre-t-II des émissions lumineuses? Est-II concerné par des émissions lumineuses ?	×	lí	Oui, éclainage public.
	Engendre-t-II des rejets poliuants dans l'air ?		×	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Poliutions	Engendre-t-II des rejets hydrauliques ? SI oul, dans quel milleu ?	×	1001	Oni, eaux plumiles et eaux usées (naccordées au néseau communal)
	Engendre-t-ll la production d'effluents ou de déchets non dangereux, mertes, dangereux ?	1.1	×	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-li susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
	Engendre-t-II des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	-	Unbanisation de la zone

6.2 Les incidences du projet idenimées	au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connut ?
Out Non Si Si out, décrivez i	
160	₹ 227
	au 6,1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez i	lesqueis :
	2
Au regard du formulaire rempii, estimez-	7 Auto-évaluation (facultatit) -vous qu'il est nécessaire que voite projet fasse l'objet d'une étude d'impact qu
qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez	pourquol.
Dave la menue en le	said at control your montion of the indi
proces see in case of the	2 page est compare factor meters o sous factor.
er al 1 unamisation d'u	e projet est composé pour moitié d'un jardin, une zone anciennement bâtie, nous estimous que unt.
I while our son Impacka	tule .

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire



	8. Annexes					
8	1.1 Annexes obligatolies					
	Objet					
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×				
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, auvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° aj, 6° bj et dj, 8°, 10°, 18°, 28° aj et bj, 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos					
8.	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire					
V	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que la arties auxquelles elles se rattachent	es				
	Objet					
	Descio de Calda de 2 de 1 de 1	_				
	Dossier de présentation du site et du projet, comprenant plans d'aménagement et photographies.					
		-				
_		-				
-		ware in the				
l en	9. Engagement et signature					
Je	certifie sur l'honneur l'exactifude des renseignements ci-dessus					
	FORM ONEN DONTIER 10, 4 juillet 2013					
Sig	gnature . Pur					



Site de l'abbaye de MOYENMOUTIER

Création de jardins et viabilisation du site

Objet du programme

L'objet de l'opération est de requalifier la plateforme de l'ancien site Peaudouce résultant de la démolition en 2009 – 2010 des bâtiments industriels. Le programme de l'opération vise à :

- la création d'un jardin sur environ 3 hectares, dans la perspective de l'abbaye,
- la viabilisation du secteur destiné à être urbanisé.

Site:

Commune de Moyenmoutier - Lieudit Abbaye, rue des Enclos- parcelles section AD n° 196,421,422. Propriétaire : EPFL

Maîtres d'Ouvrages : pour les jardins, EPFL et pour la partie à urbaniser, commune de Moyenmoutier représentée par la SEV, maître d'ouvrage délégué.

Superficie : un peu moins de 6ha en centre-ville qui constitue un emplacement de choix pour une future urbanisation et la création de jardins devant l'abbaye.



Site dans la vallée du Rabodeau



Le site avant travaux

Contenu des travaux

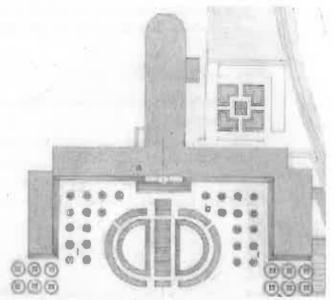
Les travaux consistent en :

Jardins:

• la valorisation de la Cour d'Honneur L'espace rectangulaire défini par la disposition en U de l'abbaye est notamment traité en vue d'une fonction d'accueil.

Son traitement comprend:

- le traitement des sols: mise en œuvre de tapis centraux pavés dessinés au sein d'une table de charmilles qui inscrit un ovale en son centre, la mise en place de gravillons de part et d'autre du tapis central et autour de l'ovale,
- o des plantations taillées en boule et dont le houppier sera maintenu à environ 3m /3,50 m de diamètre sur une hauteur de tronc d'environ 2 m / 2,50 m apporteront une ombre légère et formeront, tel un écrin, un espace intermédiaire étagé sans toutefois enfermer le promeneur ou l'usager (exemples de végétaux : charmes taillés en boule, prunus lusitanica, ...)



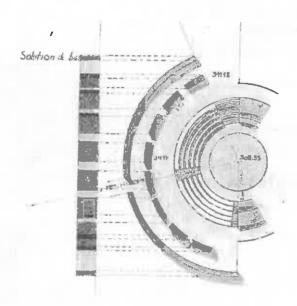
La cour d'honneur avant intervention





• Le théâtre de verdure

Dans la courbe du Rabodeau, une salle de verdure encaissée et pourvue de gradins peut recevoir divers usages et constituer un espace de repos ou de jeu bien exposé au sud.



• Le jardin de l'abbaye

Dans la perspective de l'abbaye, le jardin est constitué par des pelouses au traitement différencié : tontes régulières sur les pourtours et quelques fauches au centre des carrés.

Chacune des intersections est marquée de 4 topiaires (ifs taillés en pyramide).

• La plantation d'un mail constitué d'un triple alignement d'arbres tiges (tilleuls)

Entre jardin et zone urbanisée, le mail est un élément structurant de la composition, à la fois par sa fonction de distribution des circulations piétonnes et des accès aux différentes parties du jardin et de l'espace bâti ainsi que par son volume végétal. Un kiosque finalisera le mail à l'extrémité ouest.

Deux escaliers de jardins de 18 mètres de large chacun assurent la transition entre jardin et emprises bâties surélevées.

De part et d'autre de ces deux escaliers, deux pavillons structurent l'espace et annoncent les béguinages.

Les béguinages

Autrefois dépendance habituelle d'un monastère, le béguinage est, à l'origine, un ensemble relativement fermé de loges ou de petites maisons individuelles groupées autour d'une cour ou d'un jardin commun.

L'esprit du béguinage est notamment maintenu par les jardins qui appartiennent de façon constante à l'histoire des abbayes :

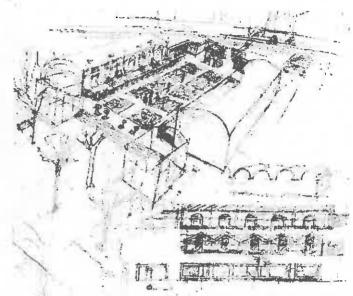
• Au cœur du 1er béguinage, à proximité de l'abbaye : un jardin de plantes médicinales

• Au cœur du 2nd béguinage : un verger

On ajoutera à ces deux jardins, celui du cloître à l'arrière de l'abbaye.

Une évocation de l'ambiance souhaitée donnée à ce lieu est rendue dans le schéma ci-contre.

Des jardins privatifs accompagnent l'espace bâti.



Evocation architecturale du béguinage

Les accès

L'accès automobile

L'accès automobile à la zone d'urbanisation de l'abbaye se réalise par le pont en béton situé à l'extrémité du terrain.

L'insertion du nouveau secteur urbanisé dans son environnement ne permet pas d'autre accès que par le pont, s'inscrivant de fait en impasse. La configuration et l'exiguïté des lieux ainsi que la topographie du terrain ne permettent pas le désenclavement du site.





Resserrement de la parcelle au sud (vue de l'intérieur du site)

Proximité de la piste multi-activités (vue de l'extérieur du site)

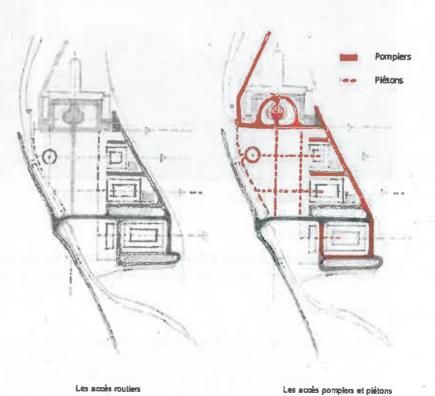
La sur-largeur du pont industriel permet les flux routiers et piétons. A terme, il conviendra que le raccordement au RD 424 soit adapté pour tenir compte notamment des règles de sécurité routière.

A l'intérieur de la zone à urbaniser, la circulation automobile sera essentiellement périphérique, toute interférence entre les itinéraires piétons et voitures étant évitée sauf en de rares points obligés.

Le stationnement, lui aussi périphérique, différenciera l'utilisation temporaire par les véhicules de tourisme, la desserte des secteurs habités, l'accès aux équipements publics, le stationnement des cars.

Les accès piétons

Le passage entre l'avant et l'arrière de l'abbaye sera aisé pour le piéton côté bâtiment de l'aile en retour Nord.



5

Un escalier permettra de rejoindre la piste multi-activités à l'arrière du bâtiment de l'aile en retour sud.

Une passerelle dans l'esprit de celle installée à l'arrière de l'abbaye permettra aux piétons le franchissement du Rabodeau. Cette passerelle est située à l'extrémité de la promenade verte réalisée par la ville et offre donc à la population un accès facile au théâtre de verdure et au jardin, remplaçant en cela l'ouvrage béton qui provient de l'industrie et dont le niveau n'est pas en adéquation avec celui du futur jardin.





Passerelle en béton de l'industrie





Passerelle en place, reliant la ville à l'arrière de l'abbaye

Les accès pompiers

L'accès occasionnel pour les pompiers est géré à l'avant du site par le pont et à l'arrière de l'abbaye à travers l'esplanade existante (cf. circuit en orange sur plan page précédente).

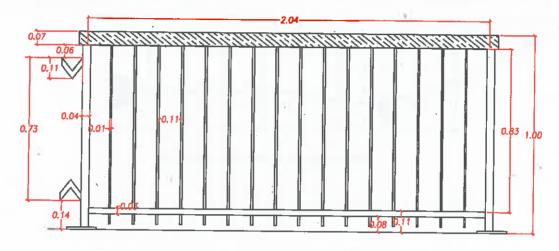
Fonctionnalité du site

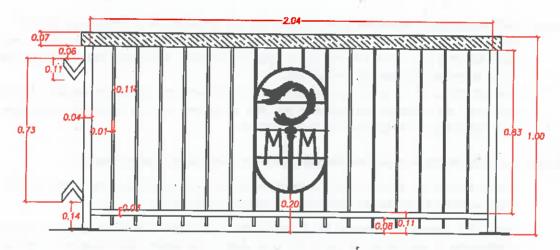
Clôtures: A l'ouest, Une clôture grillagée délimite le site de la propriété privée voisine.

Au Sud, le site est ouvert, côté piste multi activités et bois des Moines. Un mur bahut permet la gestion de la différence de niveaux à l'arrière du bâtiment de l'aile en retour Sud.

A l'Est : au sud-est, ouverture sur les quelques mètres entre l'angle de l'abbaye et la piste multi-activités ; au nord-est, maintien de la liaison existante

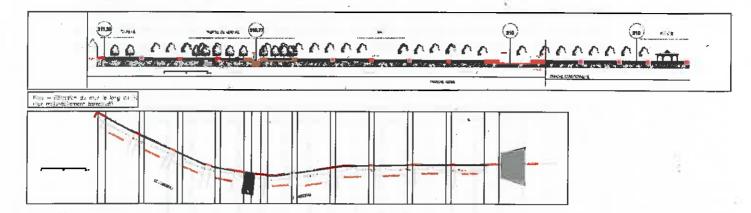
Au Nord, le jardin, dans la perspective de l'abbaye, jouxte le Rabodeau. Une promenade est créée pour laquelle est nécessaire la reprise du mur, endommagé par les travaux de démolition, et sa remise à la norme de terrain coté projet + 1 mètre. L'ouverture du site est réalisée par l'enlèvement du portail industriel ainsi que par la réfection du mur, étudiée sur la base de deux hypothèses intégrant plus ou moins de panneaux barreaudés (cf. dessins et croquis ci-après).





Ecusson placé ponctuellement sur le barreaudage

SOUTE OF F SH RASCREAD



profil en coupe du nouveau mur Nord

Réseaux : Le transformateur industriel situé à l'entrée du site sera déplacé en limite ouest du site

Des réseaux humides (EP, EU AEP) et des réseaux secs (téléphonie, électricité et branchement gaz) sont mis en place sous les espaces aménagés dans l'attente de la finalisation des programmes immobiliers.

Compte tenu de la nature du sous-sol, remblayé sur une épaisseur variable de béton concassé, un arrosage automatique est mis en œuvre sur les emprises gazonnées et enherbées des carrés centraux de la perspective.

Eclairage : Les voies routières et les aires de stationnement sont éclairées selon l'usage.

L'allée du mail est éclairée à 20 lux pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) au moyen de luminaires sur mâts de 3,50 m à 4 m.

Les jardins (devant l'abbaye et les 2 jardins des béguinages 1 et 2) reçoivent un éclairage d'ambiance en périphérie ; le centre du jardin dans la perspective de l'abbaye est agrémenté de leds au sol pour les tapis centraux de la cour d'honneur et de spots placés à l'arrière des ifs aux intersections de la trame paysagère. Des leds souligneront également l'oval de la table végétale de charmilles.

L'éclairement de la cour d'honneur pourra se réaliser par le biais d'un éclairage des façades après ravalement de celles-ci (hors présente opération).

Revêtements de sols :

le minéral

Les circulations routières et les aires de stationnement sont traitées en bitume.

Les espaces réservés aux pompiers ne sont pas différenciés des cheminements piétons quant à leur aspect mais la structure en fondation est renforcée sur env. 0,30 m., notamment pour accéder aux bâtiments des 2 ailes en retour nord et sud. Hormis ces deux tronçons parallèles

à ces bâtiments en retour, les autres emprises sont portées par un remblai de béton concassé sur une épaisseur d'environ 0,15m moyen.

L'allée P.M.R. intégrée au mail planté est constituée d'une bande de béton sur 1,40m de large. De part et d'autre de cette bande et sous le triple alignement d'arbres est disposé du gravier.

Les cheminements piétonniers :

Dans les jardins (allée dans la perspective, le long du Rabodeau, autour de l'ovale de la cour d'honneur, allées dans les jardins des béguinages 1 et 2) et dans l'ovale de la cour d'honneur, les cheminements piétonniers sont en gravillons de couleur rosée.

le végétal

Les haies seront plantées en pleine terre La délimitation des surfaces minérales / végétales se fait au moyen d'une chaînette pavée de grès rose des Vosges dim. 10 x 10.

Eclairage et mobilier: matériel
 Les matériels proposés pour l'éclairage du site et les bancs figurent en annexe

Plans joints

Plan dessiné du projet Plan des fonctionnalités Lever topographique de l'existant

Plans techniques : l'ensemble des détails sont dans les plans joints au présent dossier et établis au stade PRO, dont liste ci-après :

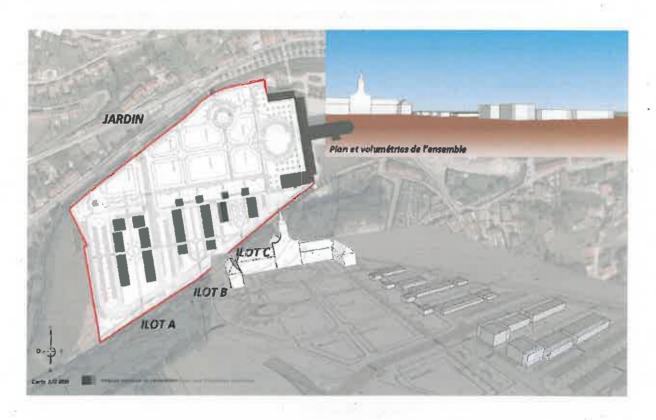
- Plan des installations de chantier
- Plan des terrassements généraux
- Plan des piétonniers
- PLan des plantations
- Plan d'arrosage
- Plan d'éclairage public

Les prescriptions urbanistiques et architecturales

- Programmation
 - Les bâtiments en vis-à-vis du jardin sont destinés à accueillir des services, des commerces, ...
 - Concernant la partie habitation ou hébergement, la réalisation de logements seniors sera préférée dans les ilots moins élevés proches de l'abbaye.
- Thématiques à développer
 - Les projets architecturaux devront être intégrés dans une approche paysagère et sensible liée au parc
 - Les projets devront prendre en compte :
 - L'esprit béguinage, notamment dans les formes urbaines adoptées et dans les ambiances produites

- L'environnement proche de l'abbaye et de son jardin, sans faire de pastiche, ni nier l'existence d'un patrimoine bâti remarquable.
- Implantation des bâtiments

Sur la base du schéma d'aménagement du site ci-après représenté,



les limites définies au plan de composition du jardin de l'Abbaye sont les suivantes:

- Hauteurs
 - Ilot A: R + 2 maximum (10,5 m maxi à l'acrotère ou à l'égout ; 12 m maxi au faîtage)
- Ilots B et C: R + 1 maximum (7,5 m maxi à l'acrotère ou à l'égout ; 9 m maxi au faîtage)
- Aspects extérieurs
 - Les llots B et C seront traités de façon similaire ou en dialogue l'un par rapport à l'autre,
 - L'expression d'une architecture contemporaine dans le traitement des façades sera préférée,
- Le nombre de matériaux utilisés devra être limité; les projets présentés seront étudiés au regard d'une part, de la cohérence des matériaux proposés et d'autre part, de la cohérence d'ensemble avec les projets en cours ou réalisés sur le site.
- Développement durable
 Les projets intégrant une démarche de développement durable affirmé seront préférés







